

# SESSION DE PRINTEMPS

19-22 MAI 2023



## Notes d'allocution

### Commission sur la démocratie et la sécurité

**Présentation de l'avant-projet de rapport de la sous-commission**  
***Lutter contre l'impunité des violations du droit international dans le***  
***cadre de la nouvelle invasion russe de l'Ukraine***

**Rodrigue DEMEUSE (Belgique)**

Chers collègues,

Depuis le 24 février 2022, date à laquelle la Russie a lancé sa nouvelle invasion illégale de l'Ukraine, le droit international y est bafoué quotidiennement. Derrière les considérations juridiques, parfois complexes et obscures, que cela implique, se cache une réalité intolérable que l'on a trop souvent tendance à oublier : des enfants, des femmes, des hommes se trouvent confrontés à une angoisse permanente et à une souffrance inexprimable.

Imaginez un instant vivre dans la crainte constante de l'explosion d'un missile, d'un tir volontaire ou perdu, ou encore de la détonation d'une mine.

Imaginez vivre avec les cicatrices physiques et morales d'actes de torture ou de violences sexuelles.

Imaginez vivre sans connaître le sort de proches disparus, détenus arbitrairement, d'un enfant enlevé ou déporté.

Imaginez vivre sans électricité, chauffage, nourriture ou eau, au plus chaud de l'été ou dans le froid glacial de l'hiver.

Imaginez des enfants qui passent la plupart de leur temps à l'école, calfeutrés dans des abris en sous-sol pour se protéger, alors que les sirènes rugissent autour d'eux.

Voilà l'inacceptable et illégitime violence à laquelle fait face le peuple ukrainien depuis presque 15 mois maintenant. Quant aux habitants des régions de l'est ukrainien et de la Crimée, cela fait même plus de 9 ans qu'ils souffrent. Car, ne l'oublions pas, la Russie y viole sans scrupule le droit international depuis 2014.

\*\*\*

Un nouveau seuil a cependant été franchi en Ukraine dans la brutalité et l'illégalité depuis le 24 février 2022.

Le droit international humanitaire, qui régleme le comportement des belligérants pendant un conflit afin d'en limiter les effets néfastes, notamment pour les populations civiles, y est inlassablement piétiné.

La Russie est pourtant partie aux Conventions de Genève et de La Haye sur lesquelles ce droit est majoritairement fondé. Et malgré cela, ses forces l'ont systématiquement et délibérément méprisé en Ukraine. Elles ont commis des crimes d'une gravité et d'une atrocité absolument intolérables contre les civils ukrainiens.

Irpın, Bucha, Marioupol, Kharkiv, Bakhmout : autant de noms de villes, parmi tant d'autres, devenues bien malgré elles célèbres à travers le monde entier pour la brutalité indicible qui s'est abattue sur leurs habitants.

A Bucha, par exemple, plusieurs centaines de corps ont été retrouvés dans des fosses communes après la libération de la ville. Certains avaient les mains liées dans le dos ; la plupart avaient été sommairement exécutés d'une balle dans la nuque.

Dans ces villes, comme dans l'ensemble des zones sous leur contrôle, les forces russes ont arbitrairement détenu de nombreux civils. Beaucoup d'entre eux ont été torturés. Certains ont disparu depuis lors, et leurs

familles restent encore aujourd'hui sans réponse sur leur sort.

Les soldats du Kremlin ont aussi déporté de force des milliers de civils ukrainiens vers la Russie. Parmi eux, de nombreux enfants y ont été transférés pour être illégalement adoptés. Certains ont, depuis, pu rentrer en Ukraine, mais beaucoup se trouvent encore en Russie. Et il n'y a évidemment aucune justification acceptable pour cela. Ils doivent pouvoir revenir dans leur pays au plus vite.

Au mépris du droit international humanitaire et de la dignité humaine, les soldats russes ont également utilisé les violences sexuelles comme véritable tactique de guerre. Ils ont systématiquement recouru à des viols,

dont les femmes et les filles ont été les principales victimes.

Mais ce n'est pas tout. Les troupes russes bafouent aussi régulièrement les droits des prisonniers de guerre ukrainiens. Plusieurs vidéos et rapports font état d'exécutions extrajudiciaires, de tortures, de mauvais traitements et de refus d'assistance médicale à leur rencontre.

\*\*\*

A propos des prisonniers de guerre, et par souci d'exhaustivité et d'objectivité, je dois également évoquer certaines accusations dont ont fait occasionnellement l'objet les soldats ukrainiens.

Il faut en effet rappeler que le droit international humanitaire s'applique à toutes les parties à un conflit, peu importe la brutalité dont se rend coupable l'envahisseur.

Mais je veux immédiatement préciser deux choses absolument fondamentales.

D'abord, il ne peut être question d'établir une fausse équivalence entre l'ampleur systémique des violations du droit international commises par l'armée russe et les rares manquements aux normes de soldats ukrainiens isolés. Ce sont bien les troupes russes qui sont responsables de l'écrasante majorité des violations des droits des prisonniers de guerre commises en Ukraine.

Et surtout, la différence fondamentale, c'est que les autorités ukrainiennes ont réagi rapidement et efficacement aux allégations concernant leurs troupes, en lançant des enquêtes indépendantes et en prenant des sanctions lorsqu'elles étaient avérées. Le Kremlin, au contraire, encourage et récompense les crimes commis par ses soldats.

C'est toute la différence entre un Etat criminel et un Etat de droit !

\*\*\*

La longue liste des violations du droit international humanitaire en Ukraine ne s'arrête malheureusement pas avec les atteintes aux prisonniers de guerre. Alors qu'il est interdit de prendre délibérément pour cible les infrastructures civiles, la Russie les frappe avec une

constance effrayante. Elle cherche ainsi, sans succès, à briser la résistance héroïque du peuple ukrainien face à l'invasion.

Nous nous souvenons tous de l'image horrifiante d'une femme enceinte, mortellement blessée, sa main sur son bas-ventre ensanglanté, transportée sur un brancard par des secouristes au milieu des ruines d'une maternité à Marioupol. C'était en mars 2022. Les troupes russes ont attaqué cet hôpital alors qu'il était à l'évidence civil et opérationnel à ce moment, tuant trois personnes et en blessant 17.

Les établissements de santé ne sont pas les seuls services essentiels à la survie des civils ciblés délibérément et de manière tout à fait illégitime. Ecoles, centrales électriques, sites nucléaires, stations de

filtration d'eau, silos à grain... : aucune infrastructure critique n'est épargnée par les bombardements russes.

\*\*\*

Ces violations du droit international humanitaire constituent aussi des contraventions au droit international des droits de l'homme. Car, à travers ces attaques, la Russie entrave gravement les droits de la population ukrainienne à l'éducation, à la santé, à l'accès à la nourriture et à l'eau, et à un environnement sain.

Mais son invasion illégale de l'Ukraine a aussi démontré, si cela était encore nécessaire, le mépris flagrant du Kremlin pour les droits civils et politiques. Dans les zones sous leur contrôle, les autorités russes

bafouent les droits d'expression, d'opinion, d'assemblée et d'association. Elles empêchent notamment les médias locaux de travailler s'ils ne diffusent pas la propagande du Kremlin. Plusieurs manifestations d'opposants à l'occupation ont été réprimées dans le sang.

\*\*\*

Parmi tous ces manquements au droit international humanitaire et des droits de l'homme, beaucoup constituent de toute évidence aussi des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Ils relèvent donc du droit international pénal.

Certaines violations pourraient même représenter des crimes de génocide. Les experts juridiques sont

partagés sur la question. Mais, force est de constater que les autorités russes revendiquent elles-mêmes leur volonté d'anéantir l'identité et la culture nationales ukrainiennes. La perspective d'un retour en Europe de ce crime parmi les crimes est donc bien réelle.

Il est, par ailleurs, incontestable que la nouvelle invasion russe de l'Ukraine constitue un crime d'agression. Il en est de même de l'occupation militaire et de l'annexion par la force d'une partie du territoire ukrainien par la Russie, ainsi que du blocus des ports et des côtes qu'elle mène en mer Noire.

\*\*\*

Aucun de ces crimes ne saurait rester impuni. Des simples soldats à Vladimir Poutine lui-même, en passant par le reste de la hiérarchie politique et militaire, tous les

responsables de violations doivent impérativement être jugés.

Des efforts ont déjà été réalisés en ce sens à différents niveaux.

Le système judiciaire ukrainien est en première ligne pour enquêter sur les violations du droit international commises sur le territoire national. Le bureau du procureur général ukrainien a déjà enregistré des dizaines de milliers d'allégations de crimes de guerre. Plusieurs soldats russes ont été condamnés à des peines de prison pour de tels crimes.

Les organisations et tribunaux internationaux ont également pris des mesures.

La Cour pénale internationale a prolongé son enquête de 2014 sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en Ukraine. Elle a lancé - et c'est un élément extrêmement important - un mandat d'arrêt à l'encontre de Vladimir Poutine et de Maria Lvova Belova, la commissaire russe aux droits des enfants, concernant la déportation illégale et le transfert d'enfants ukrainiens vers la Russie.

La Cour internationale de justice et la Cour européenne des droits de l'homme ont enjoint la Russie à suspendre ses opérations militaires. D'autres organisations internationales, comme l'OSCE et l'ONU, se sont mobilisées pour recueillir des preuves de crimes en vue de futures poursuites judiciaires.

Les Alliés participent aussi activement aux efforts de lutte contre l'impunité pour les crimes commis pendant l'agression russe. Plusieurs d'entre eux ont ainsi ouvert des enquêtes et rassemblent des preuves pour établir les responsabilités.

Les organisations de la société civile ukrainienne et internationale jouent également un rôle crucial dans la documentation des crimes. Mme Matviichiuk, qui nous fait l'honneur d'être avec nous aujourd'hui, et le Centre pour les libertés civiles qu'elle représente en sont le meilleur exemple.

\*\*\*

Tous ces efforts doivent être maintenus et renforcés. Il est notamment nécessaire d'allouer de plus amples

moyens aux institutions judiciaires nationales et internationales chargées de collecter les preuves des violations graves qui ont été commises et d'en poursuivre les auteurs.

Les pays alliés doivent également continuer à appeler, comme notre Assemblée l'a fait à plusieurs reprises, à la création d'un tribunal international pour poursuivre les dirigeants russes coupables du crime d'agression contre l'Ukraine, ainsi que leurs complices bélarusses.

Ils doivent aussi explorer toutes les possibilités juridiques, institutionnelles et financières pour faire en sorte que la Russie indemnise l'État ukrainien et les victimes individuelles pour les dommages subis dans le cadre de l'invasion.

Les Alliés doivent promouvoir un renforcement de la coopération entre les acteurs internationaux, nationaux et de la société civile qui œuvrent en faveur de la justice. Il faut notamment apporter un soutien financier et technique accru au système ukrainien de justice, notamment en déployant des experts et des juges auprès de leurs homologues ukrainiens pour des missions de long terme.

Les Alliés doivent, en outre, continuer à appeler à un retrait des troupes russes, tout en maintenant et en renforçant leur soutien politique et militaire à l'Ukraine.

Enfin, ils doivent continuer à condamner, aujourd'hui et demain, les violations du droit international commises dans le cadre du conflit. La paix ne peut fleurir là où l'injustice a pris racine. Le jour où les canons se tairont,

la lutte contre l'impunité pour les crimes commis devra donc rester une priorité.

\*\*\*

Car chers collègues,

Cette lutte contre l'impunité est doublement essentielle. Elle est essentielle pour les victimes de crimes à qui justice doit être rendue et dont la souffrance doit être reconnue et compensée.

Elle est également essentielle afin d'assurer que le droit et la liberté, qui sont parmi les valeurs sur lesquelles notre Alliance est fondée, l'emportent sur la tyrannie et l'injustice. Aujourd'hui et à l'avenir ; en Ukraine et au-delà.

Merci pour votre attention.